



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier et du second degrés de l'enseignement public en allemand, anglais, espagnol, chinois, arabe et portugais

---

**Rectorat de l'académie de Créteil  
DAREIC**

Affaire suivie par : Laure MOREL  
Déléguée académique aux relations européennes  
et internationales et à la coopération

Tél : 01 57 02 62 86  
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

*Texte adressé à mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale  
mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
sous couvert de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

*Références : note de service du 11-7-2022 - Échanges et actions de formation à l'étranger pour  
les enseignants - année 2023-2024, publiée au BOEN n° 30 du 28-7-2022*

---

Je vous informe que l'appel à candidature pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique pédagogique et culturel pour les enseignants pendant l'été 2023 est ouvert.

Ces stages s'adressent aux **enseignants du premier degré et aux enseignants titulaires de langue ou de discipline non linguistique (DNL) du second degré en exercice dans un établissement public.**

Les langues concernées sont, pour le premier degré l'allemand, l'anglais et l'italien, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le chinois, l'arabe et le portugais.

Toutes les informations utiles relatives à ce programme sont consultables sur le site de France Education international (ex-CIEP) au lien suivant :

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

**L'inscription s'effectue en ligne, jusqu'au 16 janvier 2023**, sur le site de France Education international, au même lien.

J'attire votre attention sur la procédure à suivre :

- pour les enseignants du 1er degré, l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) **transmettra les dossiers directement à France Education international (ex-CIEP) avant le 28 février 2023**,

- pour les enseignants du 2nd degré, après avis et signature par le chef d'établissement, **les dossiers doivent être transmis, par voie hiérarchique, aux inspecteurs de la discipline concernée pour avis.**

**Les inspecteurs feront parvenir les dossiers à la DAREIC pour lundi 31 janvier 2023.**

Je vous remercie de bien vouloir suivre la procédure indiquée.

Toute candidature ne respectant pas les délais quelle qu'en soit la raison, ou adressée directement à France Education international sans respect de la voie hiérarchique et des procédures sera refusée.

**Pour le recteur et par délégation**

**Le secrétaire général**

**Signé**

**Gérard MARIN**